

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Téléphone 03.88.20.00.12

Télécopie 03.88.20.50.64

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

*Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM Vice-Présidente :  
26 Mars 2025*

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 5
Élus présents : 10	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 2

**Secrétaire de séance : Martial GERHARDY**

### Présents :

Mme Myriam JOACHIM, Mme Monique WAMSLER, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, M. Sabin MUNTEAN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON.

**Absents ayant donné mandat vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Fanny GOURDIN a donné son droit de vote à M Sabin MUNTEAN  
Mme Nadia THOMAS a donné son droit de vote à Mme Myriam JOACHIM

### **Absents sans donner de mandat :**

M. Pierre PERRIN.  
M. Patrick KURTZ.  
M. Jacques BOEHRINGER.

**07/2025 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2025**

*Bilan sommaire d'exécution du budget 2024*

L'arrêté provisoire des comptes au 31/12/2024 fait ressortir les résultats suivants :

2024	FONCTIONNEMENT		
BUDGET	Dépenses	Recettes	Excédent cumulé
C.C.A.S.	35 757,70 €	35 757,70 €	8 813,40 €

**Le rapport d'orientation budgétaire :**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport dresse les contours du budget communal, tant en fonctionnement qu'en investissement, et précise les contraintes conjoncturelles et réglementaires qui s'imposeront en 2024, dans la limite des indicateurs connus.

Le CCAS de Souffelweyersheim, ne gérant aucune dette ni de personnel, n'est de ce fait pas soumis à une partie de ces obligations. Il ne gère pas non plus une section d'investissement.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le budget d'une collectivité territoriale doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

#### **A. LE CCAS DE SOUFFELWEYERSHEIM :**

Le Budget principal couvre les activités réglementaires du CCAS dédiées :

- l'action sociale (avec des missions obligatoires et facultatives)
- aux séniors (maintien à domicile et hébergement)
- à la vie sociale des séniors (animation et prévention)

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner **l'action sociale municipale**.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale. Il apporte ainsi son soutien auprès des Souffelweyersheimois confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de missions facultatives.

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui reviennent à savoir :

- L'instruction des demandes d'aides sociales légales et des demandes de secours auprès d'autres organismes,
- La domiciliation des personnes sans domicile stable,
- L'accompagnement social et médico-social et l'accès aux droits de différents publics.

Le CCAS assure les missions facultatives d'action sociale en attribuant différents types d'aides :

- des aides alimentaires, permettant l'achat de produits d'alimentation et d'hygiène
- la prise en charge partielle de certaines factures liées au logement (eau, gaz, électricité, assurances... )

À celles-ci, peuvent s'ajouter aussi des aides exceptionnelles, accordées nominativement par vote du Conseil d'administration du CCAS, en fonction de situations particulières.

#### **Les séniors :**

L'activité destinée aux séniors est orientée vers le maintien à domicile avec notamment le portage des repas à domicile. Des actions de solidarité leurs sont également proposées avec l'échange de service, une navette de mobilité pour leurs permettre d'être véhiculés de leur domicile vers le centre du village, pour se rendre dans les commerces, au marché,

pour effectuer des démarches à la mairie, pour se rendre dans un service public ou un organisme bancaire.

Une résidence "intergénérationnelle" est proposée aux plus de 70 ans. Les seniors peuvent se retrouver à l'Espace des Fleurs au rez-de-chaussée de la résidence intergénérationnelle située au 39 rue des Fleurs. Ce local, d'une surface de 56 m<sup>2</sup> se veut avant tout convivial et ouvert aux rencontres.

La vie sociale des Séniors s'organise autour de manifestations et activités festives comme la Fête des aînés avec son repas organisé traditionnellement en décembre de l'année.

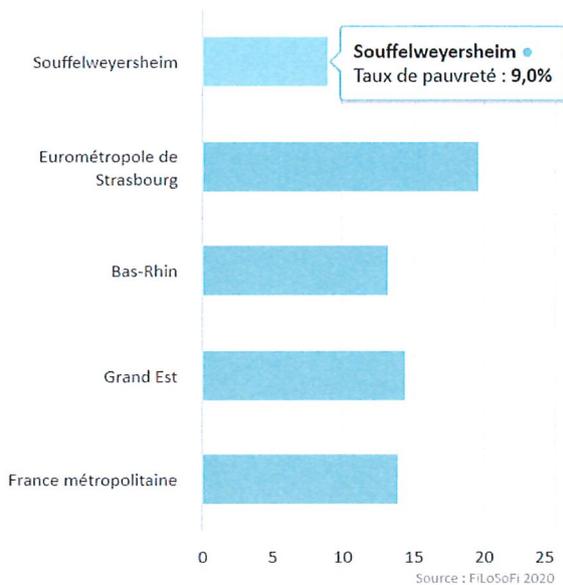
**B. QUELQUES INDICATEURS SOCIAUX, SANITAIRES ET ECONOMIQUES DE LA COMMUNE :**

Population  
au 1<sup>er</sup> Janvier

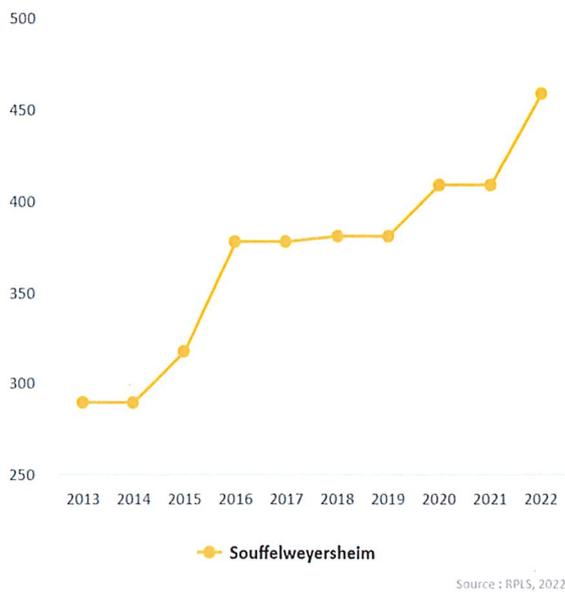
Résidences  
principales :  
3645

Naissances  
2022 : 91  
Décès 2022 :  
91

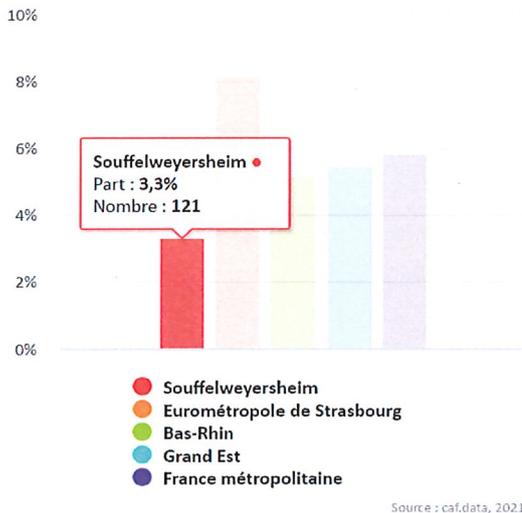
### Le taux de pauvreté



### Évolution du nombre de logements sociaux



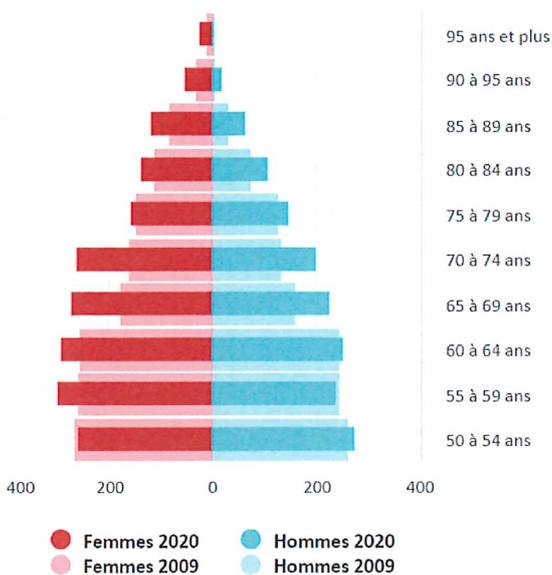
### Foyers allocataire CAF au RSA pour 100 ménages



### Foyers CAF dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales

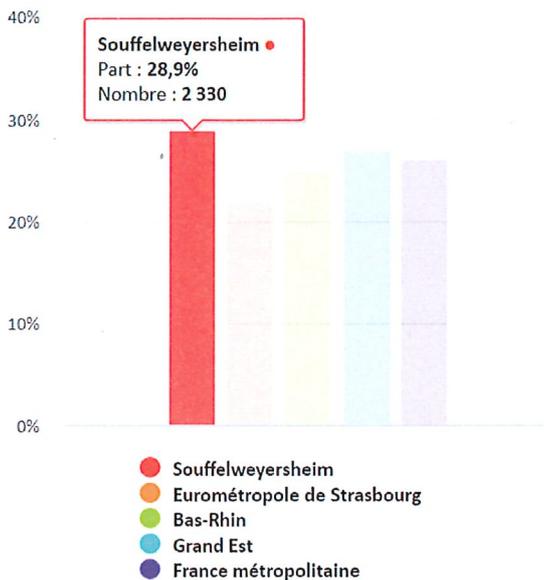


Pyramide des âges des plus de 50 ans



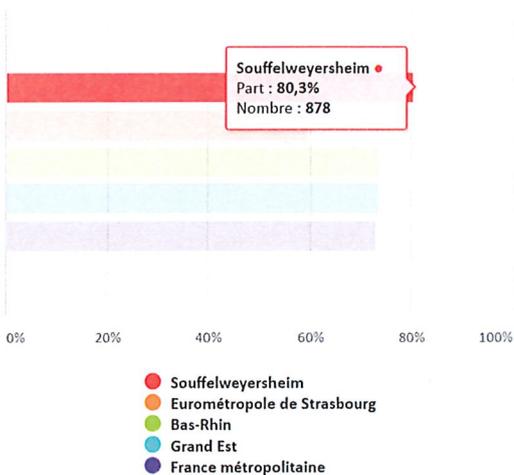
Source : INSEE, 2020

Les 60 ans et plus au sein de la populat



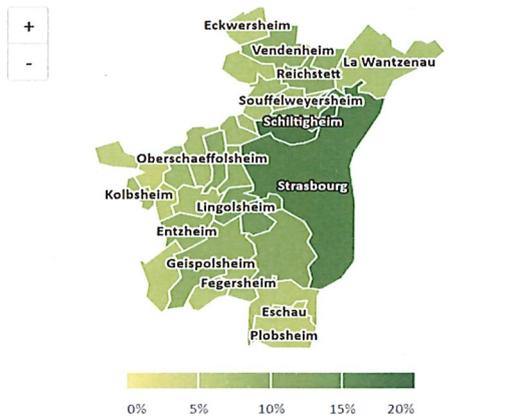
Source : INSEE, 2020

Les 65 ans et plus propriétaires de leur logem



Source : INSEE, 2020

Taux de chômage des 15-64 ans - Eurométropole de Strasbourg

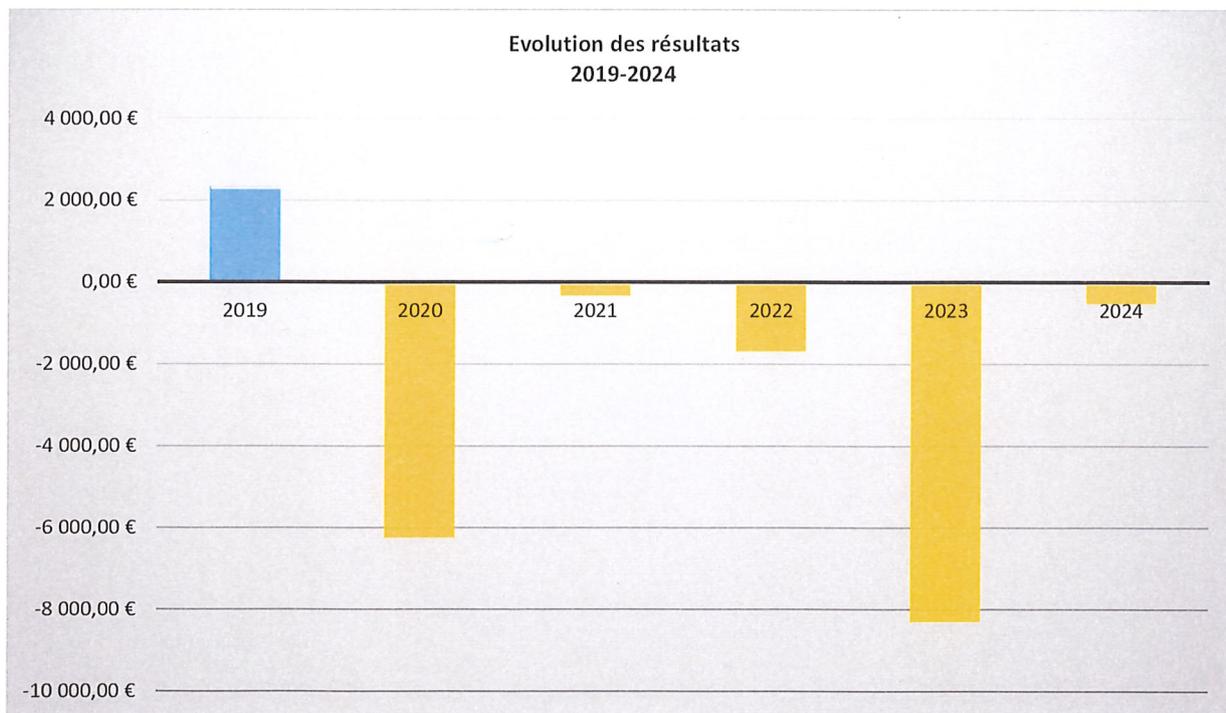


Source : INSEE, 2020

**C. L'ETAT DES FINANCES DU C.C.A.S. SOUFFELWEYERSHEIMOIS EN 2024**

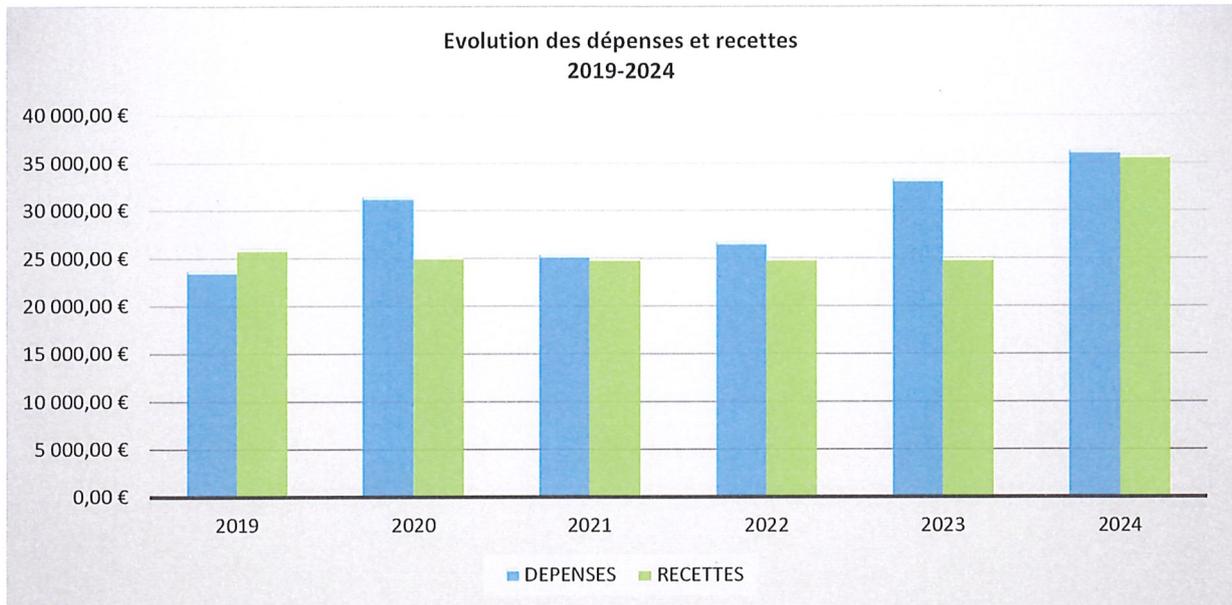
*SITUATION FINANCIERE GLOBALE*

	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANNUEL	RESULTAT CUMULE
2019	23 671,10 €	26 000,00 €	2 328,90 €	25 904,64 €
2020	31 424,93 €	25 180,10 €	-6 244,83 €	19 659,81 €
2021	25 329,12 €	25 000,00 €	-329,12 €	19 330,69 €
2022	26 691,42 €	25 000,00 €	-1 691,42 €	17 639,27 €
2023	33 300,25 €	25 000,00 €	-8 300,25 €	9 339,02 €
2024	36 283,32 €	35 757,70 €	-525,62 €	8 813,40 €



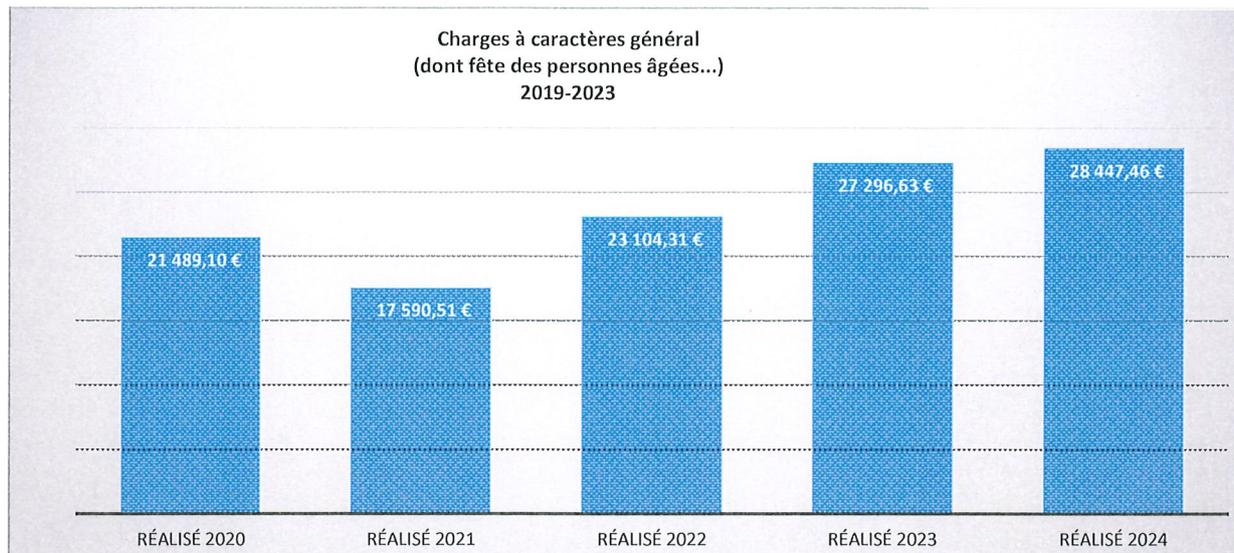
**a) Les recettes de fonctionnement**

- *Principale recette du C.C.A.S., la subvention de la commune s'élève à 35 000.- € pour l'exercice 2024.*



**b) Les dépenses de fonctionnement**

- *Les charges à caractère général : les crédits ont été utilisés à 99,7 % (les dépenses incluent les dépenses pour la fête de Noël des personnes âgées, le portage des repas).*
- *Les charges de personnel et frais assimilés représentent une dépense obligatoire, c'est l'assurance pour les membres du bureau soit un montant de 285.- €.*



Fête des aînés	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Montants	25 610,70 €	24 020,43 €	21 092,68 €	15 347,16 €	20 100,64 €	18 325,33 €	21 437,86 €

Portages des repas	2024	2023	2022	2021
Nombre de familles	12	12	10	8
Montants	2 952,00 €	2 178,00 €	1 204,00 €	1 079,00 €

- *Les autres charges de gestion courantes (dépenses de secours et autres aides...) sont inférieures aux prévisions budgétaires (7 550,86 €/budgétisés 15 000.- €) mais en augmentation par rapport à 2023*

Secours financiers	2024	2023	2022	2021
Nombre de familles	10	9	4	4
Montants	2 794,81 €	2 748,22 €	650,00 €	838,99 €

Bons alimentaires	2024	2023	2022	2021
Nombre de familles	15	15	27	28
Montants	3 169,05 €	2 363,40 €	2 232,00 €	3 303,98 €

#### **D. CONTEXTE NATIONAL**

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025.

Il indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+1,8%), afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages.

L'écotaxe (malus CO2 et malus au poids dit malus masse) sur les véhicules polluants est renforcée.

Le taux réduit de TVA pour l'achat et l'installation des chaudières à gaz est supprimé.

La taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) est alourdie.

La taxe d'habitation est recentrée sur les seules résidences secondaires. Certains locaux comme les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté ne devraient plus être assujettis à la taxe.

En matière de logement, le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour l'achat dans le neuf, individuel ou collectif, jusqu'à fin 2027.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

#### **E. CONTEXTE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

**Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales**

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

#### **F. LES PERSPECTIVES ET PRIORITES 2025 DU CCAS SOUFFELWEYERSHEIMOIS**

L'année 2025 verra la mise en application de la convention de mutualisation entre la Ville et le CCAS. Dans le projet de budget 2025 figurera les nouvelles prévisions budgétaires intégrant les refacturations telles que figurant dans la convention de mutualisation signée fin 2024.

L'intégration de ces écritures comptables et budgétaires permettront une meilleure visibilité et transparence des finances du CCAS.

En outre, dans un contexte économique toujours instable, le CCAS de Souffelweyersheim fait le choix de maintenir la subvention communale pour 2025 à 35 000 €.

Le C.C.A.S. ne gérant pas de patrimoine, n'est pas concerné par des dépenses d'investissement.

*Le Conseil d'Administration,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9*

*VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRE,*

*après débat,*

**PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires 2025**

*Pour extrait conforme.*

Secrétaire de séance



Martial GERHARDY

Souffelweyersheim, le 06/03/2025

Vice-Présidente



Myriam JOACHIM



Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite

le 10/03/2025